

18 février 2005

05.109

Motion populaire Dragan Bunic

Réseau urbain neuchâtelois

Contrairement au reste du Littoral neuchâtelois, la situation financière de notre région de la Béroche se dégrade de plus en plus. Le tissu économique a complètement changé en l'espace de deux décennies. Certaines entreprises ont cessé leur activité ou l'ont fortement réduite alors même que l'implantation de nouvelles PME est pratiquement inexistante. L'agriculture, qui est avec la viticulture une branche primordiale de l'activité économique régionale, se verra bientôt privée de subsides étatiques.

Nous, les citoyens soussignés, ayants droit de vote au niveau cantonal, prions le Grand Conseil de bien vouloir étudier la possibilité en vue de:

1. Déclarer la région de la Béroche périphérique.
2. Incorporer la région de la Béroche dans le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et aider le développement de l'infrastructure touristique dans la région.
3. Aider les agriculteurs et viticulteurs bérochoux.

Développement

Contrairement au reste du Littoral neuchâtelois, la situation financière de notre région de la Béroche se dégrade de plus en plus. Le tissu économique a complètement changé en l'espace de deux décennies. Certaines entreprises ont cessé leur activité ou l'ont fortement réduite alors même que l'implantation de nouvelles PME est pratiquement inexistante. L'agriculture, qui est avec la viticulture une branche primordiale de l'activité économique régionale, se verra bientôt privée de subsides étatiques.

Cette situation est encore péjorée par les éléments suivants:

1. Transports publics: la région de la Béroche est coupée du canton car les transports publics fonctionnent de manière insatisfaisante. Ainsi les initiatives culturelles ou touristiques – spectacles, manifestations locales – restent difficiles d'accès pour les habitants de la métropole et même pour ceux des communes plus proches du Littoral. De même, les personnes sans voiture ne peuvent guère venir habiter chez nous, car leur déplacement quotidien, par exemple en direction des villes du Bas comme du Haut, s'avère difficile. La situation se dégrade davantage. Alors qu'en 2004 la durée du trajet Vaumarcus-Neuchâtel était de 32 minutes, actuellement, après nouvel horaire – décembre 2007 –, il est de 73 minutes. Cette situation a poussé le Conseil général de Vaumarcus de ne budgétiser et ensuite payer pour le transport public qu'un montant diminué plus que trois fois (7300 francs au lieu de 23.000 francs décidés par l'Etat).
2. Nouvelle politique agricole: en se préparant pour l'accord sur l'agriculture au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 2003, et sur proposition du Conseil fédéral, l'Assemblée fédérale a adopté une modification de la loi sur l'agriculture (LAgr). Pour éviter qu'un référendum contre cette modification de LAgr ne soit lancé, le Conseil fédéral l'a séparée du programme d'allégement budgétaire – paquet fiscal –, qui faisait l'objet du référendum qui a été rejeté par le peuple le 16 mai 2004.

Après la modification de la LAgr, en 2003, et en conclusion de l'accord de l'OMC sur l'agriculture – libéralisation du marché pour les produits agricoles –, en 2004, nos agriculteurs et viticulteurs seront privés de subsides et affronteront une concurrence très vive, surtout de la part de produits provenant des pays qui ont, jusqu'à récemment, subventionné la production agricole. Selon les prévisions du Conseil d'Etat, dans notre canton un tiers d'exploitations agricoles disparaîtra à court terme et la moitié d'ici quinze ans. Il propose à 1500 agriculteurs une reconversion professionnelle.

Etant donné que l'aide fédérale de 6000 francs par année pour la reconversion des agriculteurs ne suffit pas pour l'acquisition d'une formation professionnelle digne de ce nom, la plupart des agriculteurs et viticulteurs bérochoux seront obligés de demander l'aide sociale auprès de leurs communes respectives.

Pour tout cela, notre région, considérée jusqu'ici comme "développée", deviendra de facto "une région périphérique" qui n'arrive pas toute seule surmonter ce coup dur. La seule chose qui pourrait la sauver est un développement du tourisme, qui assurerait une vie à l'agriculture et viticulture par le biais d'un "marché" de leurs produits dans la région.

Mais le développement touristique n'est pas possible sans le transport public suffisamment développé.

A long terme, c'est la région bérochale et le canton qui seront les bénéficiaires d'un tel développement (augmentations de nombre d'habitants, implantation d'entreprises, impôts, etc.).

A l'heure actuelle, malgré le fait que la promotion économique des cantons de Neuchâtel et Vaud a été unifiée et que notre région est située entre les deux cantons, elle n'a été l'objet d'aucun projet d'implantation sous l'égide du Development Economic Western Switzerland (DEWS).

./.

Dans les brochures de l'Association "Tourisme neuchâtelois" la Béroche ne figure pas.

Le bouquet réside dans le fait que le Conseil d'Etat a préparé deux déclarations et, le 10 mai 2004, convoqué certaines communes, choisies selon des critères très obscurs, pour les signer. Ainsi, pour signer la première déclaration – *élaboration d'un projet d'agglomération* –, il a convoqué les représentants des exécutifs des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Auvernier, Bevaix, Bôle, Boudry, Colombier, Corcelles-Cormondrèche, Cortaillod, Hauterive, Marin-Epagnier, Peseux et Saint-Blaise. L'autre projet – *de région* – ne concerne que les communes du Val-de-Travers. Malgré la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation d'un député – séance de mai 2004 – et la remarque "qu'il fallait agir", nous ne savons pas pour quelle raison notre région a été exclue de ce projet et pourquoi le RUN s'arrête à Bevaix, donc juste avant la Béroche. Quant à la remarque qu'il fallait agir, nous constatons qu'avant d'agir, il faut être informé, ce qui n'est pas le cas avec les communes bérocholes.

Selon le projet de loi fédérale sur la politique régionale (PLNPR) et le rapport explicatif du Conseil fédéral d'avril 2004, ce dernier détermine les zones de montagnes ou des zones rurales en s'appuyant sur les indications des cantons. En outre, les régions LIM actuelles devraient être prises en considération pour la définition du champ d'application territorial de la politique des petites entités (comme celle de la Béroche).

N'étant classée en aucune des zones prévues par PLNPR, notre région ne peut bénéficier ni de l'aide destinée aux grandes entités territoriales comme le RUN (art. 6 PLNPR), financées par le biais de la péréquation verticale, ni de celle destinée aux petites entités territoriales (art. 10 PLNPR), financées par le biais de la péréquation horizontale, car la Béroche ne fait pas partie des régions LIM.

Cette situation, le fait que la région de la Béroche ne se situe pas à haute altitude et que les régions de montagnes resteront à l'avenir aussi celles appartenant aux régions LIM – communes du Val-de-Ruz, du Val-de-Travers, du Locle et de La Chaux-de-Fonds –, nous pousse d'exiger soit d'incorporer notre région dans le RUN, soit la déclarer région rurale – périphérique – au sens de l'article 10 NLPR afin de pouvoir bénéficier de ce que le projet prévoit pour ces régions et assurer son développement.

L'article 41 de la nouvelle Constitution cantonale nous donne le droit à une initiative en vue de saisir le Grand Conseil, et la motion populaire est une forme mineure de l'initiative populaire (cf. rapport de la commission Constitution au Grand conseil à l'appui d'un projet de nouvelle Constitution cantonale, du 22 novembre 1999, p. 67, ad art. 41).

Le devoir de nos élus ainsi que de nos citoyens est d'agir de sorte que notre région soit reconnue comme celle qui, à cause des motifs mentionnés plus haut, a des problèmes et qu'ils ne peuvent les résoudre sans aide de l'Etat.

Dans le cadre de la future politique régionale, le Conseil d'Etat, qui a mandaté l'Institut de recherches économiques et régionales (IRER) pour effectuer une étude sur les disparités régionales dans le canton, connaît nos problèmes. Il sait que la seule chance pour notre économie est le développement du tourisme, mais aussi que cela n'est pas possible sans aider les branches économiques primordiales – agriculture et viticulture –, qui doivent être soutenues dans une période "raisonnable" pour pouvoir être à même d'apporter leur contribution à ce développement. En outre, le Conseil d'Etat ne cache pas qu'un des piliers du futur RUN est le transport. Laisser la Béroche hors d'un tel projet signifie ignorer un problème qui existe bel et bien et que notre région n'est pas capable de résoudre toute seule.

Pour ce faire, nous devons dans un proche avenir assurer l'accès à la montagne non seulement aux détenteurs d'une automobile, mais à tout le monde y compris les personnes âgées, enfants et touristes qui ne possèdent pas un véhicule. Il faut pour cela s'assurer que le réseau routier rend l'accès possible par des transports en commun, tels que le car. Pour cela, l'assistance des services de l'Etat est indispensable.

Nous devons aussi garantir le libre accès à cet atout touristique majeur que constitue notre lac. La législation fédérale dispose que le bord du lac doit être accessible à tout le monde, mais les constructions existantes ont été faites légalement – un permis de construire a été délivré à leurs propriétaires – ou étaient tolérées. Il s'agit des droits acquis et si l'on veut le faire, il faut les indemniser. A l'heure actuelle, cet accès dépend de la bonne volonté de l'Association des propriétaires riverains du lac de Neuchâtel à la Béroche, qui, comme cela a été constaté lors de son assemblée générale en juin 2004, ne peut pas elle toute seule résoudre ce problème. Et là encore, une commune isolée, même associée avec d'autres, ne peut rien faire sans le concours de l'Etat.

*Premier signataire: Dragan Bunic, Rue du Castel 3, Case postale 133, 2024 Saint-Aubin-Sauges.
Motion populaire munie de 211 signatures.*